



SMPV - der Weg zur Musik

SSPM - un chemin vers la musique

SSPM - in cammino verso la musica

www.smpv.ch - www.sspm.ch

Assemblée des délégués de la SSPM du samedi 12 mars 2016, Centre d'Accueil Paroissial CAP, Berne

Procès-verbal

L'Assemblée des délégués est ouverte en musique par Annette et Fabian Liechti.

Salutations

Pascal Müller accueille au nom du comité central les présidents de sections, les délégués, les membres d'honneur et les invités. Il explique les raisons du changement de salle et remercie les participants de leur compréhension. Il précise le déroulement de l'assemblée.

Pascal Müller prie les participants qui souhaitent prendre la parole de se lever et d'indiquer leur nom et leur section. Il invite l'assemblée à observer une minute de silence à la mémoire des membres de la SSPM décédés en 2015 et du président du Conseil suisse de la musique, Markus Flury, qui nous a quittés récemment.

Ordre du jour:

Personnes présentes ayant le droit de vote au début de l'assemblée: 44, majorité absolue: 23

1. Election des scrutateurs et scrutatrices

Ulrike Hethy et Paola De Luca sont élues à l'unanimité scrutatrices.

2. Approbation de l'ordre du jour

Pascal Müller constate que l'ordre du jour et les invitations ont été envoyés dans les délais. L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

3. Procès-verbal de l'AD du 28 mars 2015

Lucas Bennett précise que les sujets d'examen de l'ASMP/Kalaidos continueront d'être publiés dans la RMS, car c'est une exigence du règlement des études. Mais une autre solution est à l'étude.

Le procès-verbal de l'AD 2015, rédigé par Franziska Büchi, est approuvé avec 3 abstentions, avec remerciements à son auteur.

4. Rapports annuels

- Rapport annuel SSPM (pour approbation)

Le rapport annuel est approuvé à l'unanimité

- Rapport annuel de l'ASMP (pour prise de connaissance)

L'assemblée prend connaissance du rapport annuel.

Lucas Bennett excuse Frank-Thomas Mitschke pour son absence et explique que les brochures des nouvelles filières de formation continue paraîtront la semaine prochaine.

5. Informations du comité central

Site internet de la plateforme enseignement privé

Le CC a intensivement travaillé sur le projet ; Stéphanie Maurer donne un compte rendu de la collaboration avec le développeur de la nouvelle plateforme pour l'enseignement privé. Elle montre à l'aide d'un exemple l'aspect qu'aura le site web.

Le site doit être mis en ligne au début juin, les enseignants auront la possibilité de créer un lien avec leur propre site. Les personnes intéressées à obtenir des idées sur la présentation et le contenu peuvent prendre contact avec Stéphanie Maurer.

Tarifs pour l'animation de camps musicaux

En raison de la mise en œuvre de jeunesse et musique, il est possible que la SSPM reçoive davantage de demandes concernant les tarifs des camps musicaux. Markus Hochuli a élaboré une proposition de tarifs basée sur un salaire. Le CC recommande aux membres de la SSPM de calculer un forfait journalier sur la base de six heures au tarif de leur section, ou de fixer un tarif minimum de 500 francs par jour. Il souligne que l'enseignement dans le cadre de camps ne doit pas donner lieu à des prix de dumping.

6. Groupes de travail et conclusion de la discussion sur le profil de la SSPM

Lucas Bennett remercie tous ceux qui ont participé ces deux dernières années au débat sur le profil de la SSPM et qui ont ainsi permis d'élaborer le document de position du CC proposé aujourd'hui. Ce document est présenté à l'assemblée et discuté paragraphe par paragraphe.

Politique et relations extérieures: Simon Burr demande comment ce point sera concrétisé au niveau des sections. Pascal Müller répond que le CC soumettra des idées sur la mise en œuvre au niveau suisse lors de la CP 2016 et que celle-ci discutera des démarches pouvant être entreprises dans les sections.

Wolfgang Pailer salue l'idée d'accepter des étudiants de master et propose d'accueillir aussi les étudiants de master en interprétation musicale.

L'assemblée discute de l'admission des étudiants.

Proposition Wolfgang Pailer: à l'issue de la discussion sur le document de référence, l'assemblée votera sur l'admission d'étudiants de master en interprétation musicale.
Oui: 32, non: 10, abstentions: 2
Le vote aura lieu à la fin de la discussion.

Bernhard Billeter demande si l'on s'est informé auprès de l'USS sur la question de l'affiliation à part entière ou en tant que membre associé. Pascal Müller le confirme et précise qu'une affiliation en qualité de membre associé n'est possible que pour les associations qui n'appartiennent pas encore à l'USS.

Annette Dannecker explique que les sections peuvent s'engager au sein des unions cantonales. Une notice sur cette question est en préparation.

Wolfgang Pailer trouve que les contributions de certaines sections sont trop élevées.

Stefano Kunz-Annoff salue l'engagement du comité central mais a de la peine à se rendre compte si le rapport coût/bénéfice est adéquat. Il souhaiterait que le CC évalue la collaboration après un certain temps. Pascal Müller estime que c'est une très bonne suggestion qui est reçue comme un mandat au CC.

L'AD vote une à une les propositions du CC concernant le document de référence.

Proposition 1: Le comité central propose aux délégués d'adopter le document de référence « La SSPM en tant qu'association professionnelle » avec les domaines partiels *politique et relations extérieures, communication, services aux membres, pédagogie et activités syndicales*. La discussion engagée en automne 2013 sur l'orientation de la SSPM est ainsi achevée.

Oui: 43, non: 0, abstentions: 1
La proposition n° 1 est acceptée.

Proposition 2 : Le comité central est chargé de la mise en œuvre. Il présentera un rapport à la Conférence des présidents de 2016.

Oui: 44, non: 0, abstentions: 0
La proposition 2 est acceptée.

L'AD discute de la question de savoir si les étudiants devraient être admis comme membres actifs ou dans une nouvelle catégorie « étudiants ».

M. Siegrist propose que les étudiants soient admis contre le paiement d'une cotisation réduite et qu'ils disposent d'un délai fixé pour obtenir leur diplôme, après quoi ils deviendraient membres à part entière.

Faut-il entrer en matière sur la proposition de Madame Sigrist et voter sur la création d'une catégorie de membre étudiant?

Oui: 28, non : 9, abstentions: 5
L'AD votera sur la proposition.

Motion d'ordre T. Klee: Il convient de voter d'abord sur la première phrase de la proposition 3 du CC, ensuite sur la deuxième phrase, et en dernier lieu sur la proposition Siegrist.

Oui: 7, non: 23, abstentions: 10
La motion d'ordre est rejetée.

Proposition 3 : Pour mettre en œuvre la proposition formulée sous le point « pédagogie » à propos de l'affiliation des étudiants suivant un master en pédagogie musicale (cf. document de référence), il est proposé de compléter l'article 5 des statuts comme suit :

Versión actuelle: L'admission dans la banque de données pour l'enseignement privé est réservée aux personnes possédant un diplôme d'enseignement ou un Master of Arts en pédagogie musicale.

Nouvelle versión: Les étudiants suivant une filière de master en pédagogie musicale peuvent être admis en qualité de membres actifs. L'admission dans la banque de données pour l'enseignement privé est réservée aux personnes possédant un diplôme d'enseignement ou un Master of Arts en pédagogie musicale.

Oui: 39, non: 1, abstentions: 2

Proposition Sigrist: Il convient de créer une catégorie pour les étudiants suivant une filière de master en pédagogie musicale. Ces membres paieront une cotisation réduite et devront présenter leur diplôme dans un délai utile pour obtenir l'affiliation à part entière.

Oui: 28, non: 5, abstentions: 9

L'assemblée doit choisir entre les deux propositions adoptées

Proposition CC : 17, proposition Siegrist: 24

La proposition Siegrist est acceptée.

Proposition Pailer: En complément de la proposition Siegrist, faut-il aussi admettre les étudiants suivant une filière de master en interprétation musicale ?

Oui: 13, non: 23, abstentions: 7

La proposition Pailer est rejetée.

7. Comptes annuels 2015 (y compris prise de connaissance des comptes des fondations)

Par chance, l'exercice a pu boucler sur un petit bénéfice au lieu de la perte calculée.

A la demande de quelques délégués, les coûts salariaux ont été classés selon un nouveau système l'an passé: sous le poste *coûts salariaux* figurent désormais les salaires des employés du secrétariat central et du webmaster et rédacteur de la RMS ; le poste *dédommagement comité central* comprend quant à lui toutes les indemnités pour les séances et les dédommagements reçus par les membres du CC.

Pascal Müller présente l'évolution des coûts du comité central au cours des dernières années.

- Rapport de vérification et approbation des comptes 2015 de la SSPM

Pascal Müller présente le rapport de vérification.

Les comptes annuels 2015 de la SSPM sont approuvés avec 2 abstentions.

L'assemblée prend connaissance des comptes annuels de la fondation Elvira-Lüthi-Wegmann, de la caisse de secours et des la caisse de secours NWCH.

8. Décharge du comité

L'AD donne à l'unanimité décharge au comité.

9. Elections

Aucun membre n'ayant démissionné du CC et des conseils de fondation, il n'y a pas d'élection.

Membre d'honneur

Gabriela Martinez prononce le discours d'éloge de Brigitte Bryner-Kronjäger, qui est distinguée pour son engagement méritoire au service de la pédagogie musicale et de la SSPM.

Gabriela Bryner-Kronjäger est élue par acclamation membre d'honneur et remercie l'assemblée de cette élection.

10. Budget 2016

Pascal Müller donne des explications sur le budget 2016, et précise que les postes qui avaient subi des coupes l'an passé ont pu être augmentés.

E. Askitoglu aimerait savoir quand la contribution de base pourra être ramenée à 0. Pascal Müller explique que des discussions sont en cours avec l'ASMP/Kalaidos en vue de réduire encore la contribution de base, mais il souligne que la SSPM entend continuer de collaborer avec l'ASMP.

Pascal Müller précise que les statuts de la SSPM prévoient le soutien de la formation continue de ses membres. De l'argent est investi pour pouvoir mettre en place dans un premier temps des filières de formation, puis en faire bénéficier les membres de la SSPM, qui peuvent suivre des cours à des conditions plus avantageuses.

Wolfgang Pailer demande pour quelle raison des provisions doivent être constituées en faveur de la fondation Elvira-Lüthi-Wegmann. Pascal Müller explique que cette fondation ne peut dépenser que les intérêts et que par conséquent, les coûts liés à la révision des statuts et au respect des exigences légales doivent être supportés par la SSPM.

Sur suggestion de Wolfgang Pailer, Pascal Müller s'est informé auprès de la Confédération pour savoir s'il serait possible d'obtenir un soutien financier pour les traductions. La réponse a été négative.

T. Klee a l'impression que le travail fonctionne bien au niveau du comité central mais se révèle parfois plus difficile au niveau des sections, et il se demande comment rééquilibrer cette situation alors que le CC reçoit déjà une contribution très élevée.

Pascal Müller souligne que le CC est conscient que l'on ne peut pas simplement tirer sur la corde des cotisations. Il propose d'en discuter avec les représentants des sections lors d'une CP.

Les membres qui ne peuvent pas s'acquitter de leur cotisation peuvent déposer une demande de soutien au moyen d'un formulaire sur le site de la SSPM.

Faut-il adopter le budget 2011 tel qu'il est présenté? Oui: 39, non: 0, abstentions: 3
Le budget 2016 est adopté.

11. Cotisations de membre 2016

Une discussion s'engage sur le montant de la cotisation des membres étudiants et sur les prestations offertes. L'AD ne peut fixer que la cotisation de l'association centrale, les sections sont libres dans la conception de leurs cotisations.

Vote: à combien faut-il fixer la cotisation des étudiants?
25 francs: 4, 65 francs: 36, 95 francs: 2
L'année prochaine, les étudiants paieront 65 francs.

Faut-il maintenir toutes les autres cotisations de membre inchangées par rapport à l'année précédente?
Oui: 39, non: 0, abstentions 3
Les cotisations sont inchangées.

-
- **Membre actif**
125.-
- **Membre de soutien**
dès 115.-
- **Membre collectif**
265.-
- **Cotisation réduite pour les membres à l'AVS**
Réduction de 30.-
-
- **Membres étudiants suivant une filière de master en pédagogie musicale**
65.-

12. Propositions

Wolfgang Pailer expose la proposition de la section de Winterthur relative à l'ouverture d'une discussion sur l'organisation de la SSPM. Il précise que cette proposition présente volontairement des positions extrêmes qui ne sont pas définitives. La discussion sur l'orientation de la SSPM a porté sur les contenus et non sur les structures, raison pour laquelle il invite l'assemblée à accepter cette proposition.

Lucas Bennett estime qu'il est très important pour le CC de pouvoir se concentrer à présent sur les contenus.

Markus Hochuli a entendu dire de la section de Zurich que certaines activités ne pouvaient pas être lancées tant que la discussion sur le profil n'était pas achevée. Il sera difficile de mettre en œuvre le document de référence si un débat doit s'ouvrir sur les structures. I. Kempinski abonde en ce sens, elle souhaiterait maintenant pouvoir travailler tranquillement sans devoir tout relancer.

T. Klee aimerait savoir quand le temps sera venu de discuter de cette question.

S. Burr souligne que cela fait des années que l'on discute de savoir qui est la SSPM, et il estime que maintenant que l'on a enfin une réponse, il faut s'atteler à la mise en œuvre et voir dans 2 ou 3 ans si de nouvelles structures sont nécessaires.

M. Wälchli félicite le CC du fait que l'on puisse enfin discuter des contenus.

T. Klee estime que l'on pourrait déjà créer un groupe de travail et lancer la discussion.

S. Maurer relève que les groupes de travail demandent beaucoup de temps et d'énergie.

F. Hirzel souligne que s'il est facile de créer un groupe de travail, le CC doit ensuite en assurer le suivi.

Faut-il approuver la proposition de la section Winterthur?

Oui : 4, non: 31, abstentions: 7

La proposition de la section Winterthur est rejetée.

13. Informations et divers

U. Hethey: la section de Thurgovie organisera un débat public à l'occasion de son 50^e anniversaire. Les personnes qui souhaiteraient y participer sont invitées à la contacter.

Le service de *catering* est remercié pour l'excellente restauration, le secrétariat central pour le travail accompli, Sulpice Piller pour la traduction simultanée, les scrutatrices Paola et Ulrike pour le décompte des voix, et le CC, les membres des conseils de fondation, les présidences et les délégués pour leur collaboration.

14. Lieu et date de l'AD 2017

La prochaine AD aura lieu le 18 mars 2017 à Berne.

Pascal Müller
Co-président central SSPM

Lucas Bennett
Co-président central SSPM

Franziska Büchi
Rédactrice du procès-verbal